

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'ARACHES LA FRASSE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UN DEFAUT DE QUORUM
EN COURS DE SEANCE LE 10 OCTOBRE
(Art. L. 2121.10 et L2121.17 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie en séance ordinaire

Le mardi 17 octobre 2017 à 10h00

ORDRE DU JOUR

MARCHES PUBLICS ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1. Lancement de la procédure de concession de services pour le centre équestre
2. Avenant n°2 au lot n°1 « Extension du Centre Technique Municipal - Services bâtiments et environnement, vestiaires et stockage »
3. Autorisation donnée au Maire de signer le marché d'aménagement du Chemin du Lay.

FINANCES PUBLIQUES

4. Subvention complémentaire 2017 au Ski Club des Carroz
5. DM3 - Budget annexe Remontées mécaniques - Exercice 2017
6. DM3 - Budget principal - Exercice 2017
7. Approbation du procès-verbal constatant la mise à disposition des biens à la Communauté de Commune CLUSES ARVE ET MONTAGNES (2CCAM) pour la compétence assainissement
8. Participation communale à l'achat de forfaits de ski pour les enfants résidents sur la commune - Hiver 2017/2018

CONVENTION

9. Avenant n°3 à la convention entre la commune d'Arâches et la SARL NATURE MOTONEIGES
10. Avenants à la convention constitutive de groupement de commande et au marché de travaux relatifs aux travaux de réseaux du Serveray
11. Autorisation donnée au Maire de vendre du matériel de déneigement

INTERCOMMUNALITÉ

12. Opposition à l'instauration par la 2CCAM de la taxe de séjour intercommunale